

Club nautique des Tapa-Sabllias Yvonand
M. Alexandre Biolley
Case postale 128
1462 Yvonand

Yvonand, le 28 mars 2025

Procès-verbal

de l'assemblée générale du CNTY

du 28.03.2025 à 19 h 00
au club

Ordre du jour :

1. Bienvenue du Président
 2. Acceptation de l'ordre du jour
 3. Liste des présences et des excusés
 4. Nomination des scrutateurs
 5. Approbation du PV de l'AG 2024 ;
PV disponible sur le site Internet du CNTY
 6. Admissions, démissions, radiations, décès
 7. Rapport de la commission technique
 8. Rapport de la commission voile-jeunesse
 9. Rapport de la section moteur
 10. Rapport de la trésorière
 - 10.1 Rapport des vérificateurs de comptes 2024
 - 10.2 Approbation des comptes 2024
 11. Budget 2025
 12. Renouvellement du comité
 - 12.1 Élection du comité
 13. Programme de la saison 2025
 14. Divers
-

1. Bienvenue du Président

Les participants ont été priés de remplir la liste de présence et d'inscrire leur numéro de clé.

Alexandre Biolley ouvre la séance à 19 h 02 et salue chaleureusement les membres du club et le comité. Il est également heureux de voir de nouveaux membres et leur souhaite la bienvenue.

Le président passe ensuite en revue l'année dernière en mentionnant du dimanche soir repas organisés par Maud, la soirée Kara O'Quai pour l'ouverture de la saison, les régates du mercredi soir organisées conjointement avec la MY et le CVG, l'Y d'Yvonand et la Fête au port, avec une nouvelle formule pour la nourriture, et soulève le professionnalisme d'Olivier Simon pour l'organisation du rallye nautique.

Le président mentionne également le succès de la conférence « De l'Arctique au Cap Horn » donnée par Amanda Landon et Robin Kisling le 25 septembre au club-house. En outre, il souligne que si le Championnat Corsaire Série ne s'est pas donné en 2024, l'expérience sera renouvelée cette année durant le dernier week-end de septembre.

Il annonce qu'une initiation à la voile sous la houlette de Pierre-Alain Schneider s'est tenue pour récompenser la classe du dessin gagnant au concours de l'affiche de la Fête au port. Malgré l'engouement des élèves le jour J, il n'y a pas eu d'inscription aux cours voile-jeunesse.

Enfin, le président parcourt l'agenda de la saison 2025 et fait un appel aux bénévoles pour le montage des tentes qui se tiendra le 10 juin, la Fête au port le 13 et le 14 juin avec l'Y d'Yvonand le samedi, ainsi que le démontage des tentes le 15 juin, et invite les intéressés à inscrire leur nom sur une feuille prévue à cet effet en fin de séance. Il annonce ensuite que le club sera ouvert aux grillades les dimanches à 17 heures et encourage les membres souhaitant organiser cet en-cas à s'annoncer.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Liste des présences et des excusés

Présents :

- Comité : Biolley Alexandre, Pasqualino Joseph, Schneider Pierre-Alain, Nicolet Anne-Christine, Simon Olivier, Diserens Valérie, Jacot Maud, Marchand Aude.

Participants :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| o Durrer Bernard | o Badan Christian |
| o Fiaux Joël | o Padoy-Widmer Brigitte |
| o Bonnevaux-Fiaux Vanessa | o Chevalley Pierre-Alain |

o Simon Estelle	o Vuagniaux Cécile
o Lanson Hervé	o Degen Michel
o Savona Barbara	o Gaucher Anne
o Rossier Gérald	o Schneeberger Bertrand
o Jaccard Gilbert	o Varidel Roger
o Thonney Yves	o Weber Cédric
o Tille Dominique	o Sandoz Laurence

Excusés :

- Vuagniaux Françoise et Jean-Claude, Rossel Pierre, Lavanchy Jean-Dominique. Gollay Christiane, Haas Pierre-André, Glayre Didier, Longchamp Françoise, Vogt Didier, Martinet Didier, Bodin Elise, Gilliéron Claude.

4. Nomination des scrutateurs

Bertrand Schneeberger et Bernard Durrer sont nommés scrutateurs.

5. Approbation du PV de l'AG 2024 ; PV disponible sur le site Internet du CNTY

Barbara Savona souligne qu'elle, ainsi que quelques autres personnes, s'était abstenue lors de l'acceptation des nouveaux membres du comité, contrairement au PV qui stipulait aucune abstention.

Le PV de l'AG 2024 est accepté à l'unanimité avec 0 abstention et 0 refus.

6. Admissions, démissions, radiations, décès

Admissions 2024 :

2 admissions : Gaucher Anne, Collaud Florian.

Démissions 2024 :

7 démissions : Rigal Damien, Diserens Valérie, Berchier Jean-Jacques, Audemars Serge, Corson Nicolas, Martinet Loïc, Gruson Freddy.

Radiations 2024 :

0 radiation.

Décès 2024 :

Le comité déplore la perte de Charles Grunder. Le président demande une minute de silence en l'honneur de l'ex-président et ami du CNTY et lit un poème en son hommage.

7. Rapport de la commission technique

Avant de faire son rapport, Joseph Pasqualino tient à exprimer sa sincère gratitude à tous les bénévoles présents sur le plan d'eau. Leur dévouement et leur engagement ont permis à ces événements de se dérouler sans encombre, car grâce à eux, les régatiers ont pu naviguer dans les meilleures conditions.

– L'Y, qui s'est tenue le 15 juin, a rassemblé 20 bateaux sur les 21 inscrits. Avec des airs bien soutenus, cet événement a été l'occasion de promouvoir la convivialité et la compétition dans le cadre de la voile régionale.

– Les participantes et participants provenaient de divers clubs, illustrant un fort engagement communautaire.

– Un problème mineur a été signalé concernant la couleur de la bouée située à La Lance. En effet, lors du gonflage des bouées, nous avons constaté que deux bouées étaient percées. Dans l'urgence, nous avons remplacé une bouée orange par une jaune. Bien que ce contretemps ait causé quelques confusions, il n'a pas affecté l'expérience générale des participants. Ni le résultat.

– Les retours étaient majoritairement positifs, les participants exprimant leur satisfaction quant à l'organisation et à l'ambiance de la régata.

– Malgré le départ prématuré de 3 bateaux, l'esprit sportif et le fair-play étaient au rendez-vous, contribuant ainsi à une expérience agréable pour tous.

Championnat Corsaire Série :

Les corsairistes ayant décliné l'invitation en 2024, suite à un chevauchement de régates, seront bien présents cette année avec les Skiff.

Interclubs :

En parallèle de cet événement phare, le CNTY a organisé 4 des 12 régates interclubs, conjointement avec la Matelote et le CVG. Ces régates, avec une dizaine de participants à chaque course, ont également contribué à renforcer les relations entre les clubs et à développer l'esprit sportif au sein de la communauté de la voile.

Conclusion et recommandations :

L'Y et les interclubs ont démontré un beau succès en termes de participation et de satisfaction. Pour l'avenir, il est recommandé :

- D'améliorer la communication lors de la régata ;
- D'encourager les régatiers absents à revenir en explorant des possibilités de calendrier qui n'entrent pas en conflit avec d'autres événements ;
- De continuer les collaborations interclubs pour élargir l'expérience de la voile dans la région ;
- De se procurer une bouée orange.

Ces initiatives visent à assurer que l'Y d'Yvonand et les autres régates continuent à prospérer dans les années à venir. Avant de clore son rapport par un merci pour la précieuse contribution apportée, Joseph Pasqualino souligne que le travail des personnes concernées en amont lors de la préparation, ainsi que la présence et la participation durant les régates ont été essentiels. Les bénévoles et les régatiers sont le cœur battant de ces événements et sans eux, rien ne serait possible.

8. Rapport de la commission voile-jeunesse

Pierre-Alain Schneider souhaite la bienvenue aux participants et expose son rapport.

Les activités de la section junior ont été très restreintes, car malgré la publicité réalisée au moyen de flyers, via les réseaux sociaux et d'affiches placardées à différents endroits du village, nous n'avons eu aucun participant à nos cours.

L'unique activité a été la journée d'initiation offerte à la classe du vainqueur de notre concours pour l'affiche de la Fête au port. Cette journée a eu lieu le vendredi 23 août et a permis à 18 jeunes de tirer quelques bords sur des Optimist, d'apprendre quelques notions de base de navigation et de matelotage. Les élèves ont été enchantés de cette journée bien que le dernier groupe n'ait pas pu aller sur l'eau en raison d'un coup de vent en approche.

Cours de voile 2025 :

Les cours de voile sont agendés le mercredi après-midi de 15 h 00 à 18 h 15 pendant les périodes allant de mi-mai à début juillet ainsi que de fin août à début octobre. Nous espérons toujours pouvoir motiver quelques jeunes à venir apprendre les bases de la navigation. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Prêt des bateaux :

Lors de la saison 2024, nous avons dû constater que des bateaux avaient été empruntés sans que l'utilisateur n'en avise le comité ou un de ses membres. Cette situation nous oblige à repenser notre mode opératoire.

Il est donc envisagé de mettre à disposition deux Laser choisis spécifiquement à cet effet. Ces derniers posséderont une caisse, déposée à leur côté avec tout le matériel nécessaire et munie d'un cadenas. Toute personne désirant utiliser un de ces bateaux devra s'annoncer 24 heures au préalable auprès du responsable junior afin d'obtenir la clé, et s'acquitter d'une petite contribution financière servant à l'entretien des bateaux.

Quel futur ?

Lors des précédentes assemblées, diverses visions de l'avenir du club avaient été évoquées, sans éveiller grand intérêt, et nous constatons qu'aujourd'hui cette vision est bien floue. Devons-nous être plutôt un club de rencontre pour des passionnés du lac ou plutôt un club sportif formant de futurs régatiers ? Je ne possède pas cette réponse. Peut-être que mon successeur pourra vous l'apporter, et je profite de cette occasion pour vous annoncer qu'après quatre années supplé-

mentaires au comité, je céderai ma place de responsable junior pour l'assemblée générale 2026.

Enfin, Pierre-Alain Schneider remercie l'audience de son attention, lui souhaite une bonne fin d'assemblée et cède la parole au responsable de la section moteur.

9. Rapport de la section moteur

Olivier Simon donne son rapport. La seule activité concernant la section moteur, bien qu'elle soit également ouverte à la section voile, est le rallye nautique, qui a eu lieu le samedi 21 septembre par un temps magnifique, au grand plaisir de tous les participants.

- 9 bateaux regroupant un total de 25 passagers, membres d'équipage ou capitaines y ont participé ;
- La soirée raclette qui a suivi a régalé quant à elle 32 participants ;
- L'édition 2025 se déroulera le 30 août.

Bateaux du club :

Outre l'entretien de base du Valiant et du Guy Marine avant leur mise à l'eau, il est à relever que ce dernier a eu droit à un ponçage de la coque avant l'application d'un antifouling. Le plexi de son vitrage latéral tribord qui était cassé et laissait entrer la pluie, a été changé.

Olivier Simon tient à remercier plus particulièrement Damien Rigal, qui a pris en main l'entretien de la coque et du changement du vitrage sur le Guy Marine.

Au mois de juin, deux surprises sont arrivées coup sur coup. La convocation pour un contrôle technique pour le Guy Marine, puis quelques jours plus tard, celle pour le Valiant.

Le Valiant nécessitant un contrôle anti-pollution, la date a été repoussée et ce délai nous a permis de le ressortir de l'eau pour l'amener au service chez Meystre après la période des Interclubs. Les deux expertises ont pu se dérouler le même jour, le 30 septembre.

Pour le Guy Marine, l'inspecteur a relevé une anomalie sur le numéro de moteur inscrit sur le permis. Il s'est avéré que Honda est un constructeur qui marque deux numéros, un sur le bloc moteur, et un autre sur le châssis. Le permis porte maintenant le bon numéro. Le Valiant, hormis une modification sur l'emplacement du robinet essence et un couvercle de cale à changer, a passé le contrôle sans encombre. Ces travaux seront à finaliser lors de la mise à l'eau.

L'avenir de ces bateaux :

La première immatriculation du Guy Marine date d'août 1991, il peut être dit qu'il tient bien le coup malgré ses 34 ans, et les frais de maintenance sont encore corrects.

Concernant le Valiant, ses boudins ont une fâcheuse tendance à se dégonfler. Une entrée d'eau est visible entre la coque et le boudin tribord dès qu'on navigue à faible allure. Immatriculé en 2012, il n'a que 13 ans. Mais les spécialistes vous diront que la durée de vie des boudins en PVC dépasse rarement les 12-15 ans. Il faut par conséquent s'attendre à devoir faire des frais de rénovation pour les enlever et les recoller, en espérant qu'il ne faudra pas les changer ! (CHF 11'000.00 pour les changer en 2014 à la suite d'un sinistre.)

Petite analyse financière :

Les frais fixes (place de port et hivernage, immatriculation, assurance, etc.) s'élèvent à environ CHF 1'600.00 par bateau. Les frais liés à leur utilisation (essence, entretien, etc.) sont bon an, mal an d'environ CHF 500.00 par bateau.

En prenant en compte le fait que les besoins du club ne dépassent pas les 50 heures d'utilisation par année, cela signifie qu'avec plus de CHF 2'000.00 de frais annuel, le Valiant ou le Guy Marine coûtent au minimum CHF 40.00 de l'heure d'utilisation (sans parler des frais d'amortissement).

Vu la faible utilisation qui est faite de ces deux bateaux, et avant d'effectuer de gros frais sur le Valiant, il faudra se questionner sur la pertinence de les garder, ou du moins sur la pertinence de les remplacer le jour où.

Si le besoin d'avoir un bateau start et un bateau de sécurité lors des régates ne fait pas le moindre doute, ne serait-il pas plus judicieux de mettre à contribution les membres de la section moteur et leur embarcation, même en leur accordant un défraiement ?

Pour les besoins liés à la formation des jeunes, un semi rigide plus petit ne serait-il pas suffisant ? (Utilisation de celui de Christian pour la sortie de classe avec les Optimist.)

Aujourd'hui, ce sont des questions ouvertes. En parler dans ce rapport annuel a pour but d'anticiper les réflexions que nous devons avoir quant à la pertinence de les garder ou de les remplacer, au regard de leur utilisation et coûts de maintenance. L'idée étant de ne pas se retrouver dans l'urgence lorsque les boudins du Valiant lâcheront ou à la suite de la prochaine expertise qui aura lieu dans deux ans.

10. Rapport de la trésorière

La présentation des comptes se trouve en annexe du présent procès-verbal.

Valérie Diserens note une augmentation de CHF 47'800.00 de liquidités, réparties sur les trois comptes bancaires du club.

Le bénéfice de CHF 2'508.08 pour l'exercice 2024 dépasse celui de 2023, de même que les recettes liées aux cotisations. L'organisation du Championnat Corsaire aurait permis d'augmenter encore ce bénéfice. La vente de boissons au club-house s'élève à CHF 8'790.00 et dépasse le chiffre de 2023.

En dépit de l'augmentation des recettes des cotisations des membres permettant au club de disposer de CHF 14'770.00, les charges, elles, s'élèvent à CHF 35'000.00, ce qui souligne l'importance de la tenue de manifestations.

Avant d'aborder le point suivant, Alexandre Biolley prend la parole et avance que la nouvelle formule pour la Fête au port de 2024, consistant à faire appel à un food-truck externe, ainsi que les économies réalisées au cours de la saison passée ont permis de diminuer les charges du club.

10.1 Rapport des vérificateurs de comptes 2024

Didier Vogt et Michel Degen ont procédé à la vérification des comptes avec Valérie Diserens. Michel Degen prend la parole car son collègue est absent, et annonce que les comptes 2024 sont en ordre.

10.2 Approbation des comptes 2024

Les comptes de 2024 sont acceptés à l'unanimité, avec 0 abstention et 0 refus.

10.3 Nomination d'un suppléant vérificateur des comptes

Michel Degen est nommé en tant que vérificateur des comptes.

Christian Badan est nommé en tant que suppléant vérificateur des comptes.

11. Budget 2025

Le budget 2025 se trouve en annexe du présent procès-verbal.

Valérie Diserens annonce que le budget de la saison est un copier-coller du budget de 2024 et qu'elle s'attend à un bénéfice plus conséquent suite à l'organisation du Championnat Corsaire Série.

Barbara Savona demande ce que sont les frais Suisa. Le président répond qu'il s'agit des redevances de droits d'auteur pour les musiciens qui animent la Fête au port.

Enfin, le budget 2025 est accepté à l'unanimité.

12. Renouveau du comité

Alexandre Biolley annonce qu'après des années de loyaux services d'intendance, Maud Jacot a décidé de se retirer du comité. Par conséquent, le poste de cette dernière est ouvert à toute personne, membre du comité ou non, et que cette tâche relève du bénévolat. Le comité compte sept membres et recherche actuellement deux personnes supplémentaires.

Il explique ensuite que Valérie Diserens, elle aussi après des années de bons et loyaux services, cède sa place de caissière. Le président demande si quelqu'un souhaite reprendre sa place. Brigitte Padoy-Widmer se propose. Alexandre Biolley explique que cette dernière avait déjà œuvré dernièrement aux côtés de Valérie pour se familiariser avec les rouages du fonctionnement du club en vue d'une possible reprise de poste.

Il se lève et offre un bouquet de fleurs à la caissière sortante et une bouteille à la cantinière sortante. Suite à une remarque d'Olivier Simon, le président annonce que Damien Rigal, ex-responsable de la section matériel, a démissionné.

Question de Dominique Tille : Quelles sont les tâches du responsable matériel ?
Réponse du président : Il s'occupe, entre autres, des bouées et du matériel des régates, du montage des tentes, de la mise à l'eau et de la sortie des bateaux du club et, avec Olivier Simon, des réparations et de l'entretien desdits bateaux.

Dominique Tille propose son aide pour le gonflage des bouées durant les régates et ne cache pas son souci pour le budget du club sans cantinière. Le président rétorque que le club est prêt à fonctionner avec les membres présents mais que l'aide de bénévoles est toujours la bienvenue et de ce fait, invite les participants à parler des postes vacants autour d'eux. Il souligne par ailleurs l'importance de la sécurité à terre et sur l'eau lors des régates et des autres événements et mentionne le cours dispensé par la FVLJ traitant de ce sujet et auquel le club participera.

12.1 Élection du comité

Brigitte Padoy-Widmer est élue caissière avec 0 abstention et 0 refus.

13. Programme de la saison 2025

Alexandre Biolley annonce le programme de la saison :

- 21 mai : Interclub organisé par le CNTY ;
- 10 juin : montage des tentes. Les bénévoles sont priés de s'inscrire auprès du comité ;
- 13-14 juin : Fête au port. La publicité pour la manifestation phare du club se fera prochainement sur les réseaux sociaux et par le biais d'affiches et de flyers. Barbara Savona tient à remarquer que l'agenda reçu avec la convocation à l'AG comporte la date du 15 juin pour l'Y d'Yvonand. Alexandre Biolley explique qu'une erreur

s'est glissée dans le mailer et confirme que la régata se tiendra bien le samedi, comme à l'accoutumée, et donc le 14 juin.

Suite à diverses questions des participants, le président annonce que la musique du vendredi sera du rock et que l'ambiance sera au rendez-vous, même si Brice n'était pas disponible ce soir-là. Il tient par ailleurs à expliquer que le budget du club est limité et que l'on ne peut se permettre les services d'animation de groupes comme Rammstein, par exemple...

Bertrand Schneeberger avance que l'année dernière Les Sales Gosses ont amené avec eux un public qui consommait ses propres boissons. Le président déplore cet incident mais explique que cette pratique est malheureusement inévitable et que le club ne peut régler ce problème lorsqu'il s'agit d'un grand groupe de personnes concernées. Olivier Simon rétorque que malgré tout, le club a vendu le plus de boissons le samedi. Anne-Christine Nicolet ajoute que la vaisselle d'Ecomanif, qui a coûté 25 % au club car la Commune d'Yvonand a payé le 50 %, a contribué au bénéfice.

- 14 juin : Y d'Yvonand ;
- 15 juin : démontage des tentes. Les bénévoles sont priés de s'inscrire auprès du comité ;
- 25 juin et 20 août : Interclubs organisés par le CNTY ;
- 30 août : rallye nautique « Escape Lake » ;
- 10 septembre : Interclub organisé par le CNTY ;
- 26-28 septembre : Championnat Corsaire Série. Les bénévoles sont priés de s'inscrire auprès du comité ;
- 14 novembre : fermeture du club-house.

Le président cède ensuite la parole à Olivier Simon pour la dernière partie.

14. Divers

Olivier Simon réitère le fait que le club ne peut vivre sans ses cotisations et que l'objectif n'est pas de les augmenter. De ce fait, il est important d'attirer des membres, et cela passe par la visibilité du club. Il présente une série de casquettes et de fanions réalisés à l'effigie du CNTY, aux prix respectifs de CHF 25.00 et de CHF 20.00, et invite les membres intéressés à bénéficier d'un rabais de CHF 5.00 lors de l'achat des deux objets à la fin de l'AG. Le responsable de la section moteur encourage les membres à arborer les couleurs du club sur le lac car cela favorise les rencontres et les échanges.

Ce dernier rebondit sur l'avenir de la jeunesse au sein du club et demande ce qu'il faut faire pour dynamiser le club. Brigitte Padoy-Widmer revient sur la conférence « De l'Arctique au Cap Horn » et demande si les participants sont restés consommer

au club-house. Le président répond que non, que le club n'a pas « fait marcher le bar » ce soir-là, et que même si cet événement a attiré beaucoup de personnes d'Yvonand qui ne sont pas forcément navigatrices, ces dernières sont parties à la fin.

Bertrand Schneeberger lance l'idée d'un repas de soutien, comme de nombreux clubs le font. Alexandre Biolley répond que le comité avait plus ou moins pensé à cela mais que ça ne s'était pas fait.

Gilbert Jaccard propose l'organisation du 1^{er} août. Le président explique que ce sujet a déjà été débattu lors des séances précédentes et que, au vu du manque d'engouement d'une autre société à s'associer au CNTY, le club a dû renoncer à l'organisation de cet événement nécessitant 30 bénévoles. Olivier Simon rajoute que les navigateurs apprécient admirer les feux d'artifices de la Fête nationale sur le lac et ne seront pas forcément présents. Cécile Vuagniaux, qui va lancer l'Association du village des pêcheurs d'Yvonand, propose de s'associer au CNTY. Néanmoins, le président explique que la réponse négative a déjà été donnée à la Commune, et avance que les dates restantes pour tenir la tonnelle le jeudi sur la place de fête ne convenaient pas au club.

Pierre-Alain Schneider annonce que l'inscription aux régates de la FVLJ a changé et que chaque bateau doit désormais fournir une attestation signée par sa propre assurance pour chaque régate. Brigitte Padoy-Widmer propose de se rapprocher de l'assurance du club, Allianz, pour demander s'il y aurait un rabais pour les membres du club participant aux régates. Le président rétorque que le gestionnaire de compte du CNTY ignore si ce sera possible, mais explique qu'il a réussi à obtenir un rabais pour le club.

Enfin, Maud Jacot invite les participants à acheter une casquette et un fanion.

La séance est levée à 20 h 14 et les membres sont conviés à un apéritif offert par le CNTY.

Prochaine assemblée du comité le 3 avril 2025 au club